La Lettre des Elu·e·s

Groupe Socialiste et Républicain - Conseil Départemental du Loiret

JUILLET 2022

Numéro 5

En décembre, les douze élus d'opposition ont demandé, à notre initiative, la création d'une Mission d'Information et d'Evaluation consacrée à la Protection de l'Enfance. Lors de la session des 16 et 17 juin, la mission a rendu son rapport et dressé un constat sans appel sur la difficile situation du secteur dans le Loiret. Pour répondre aux enjeux et garantir le respect des droits fondamentaux des enfants, le rapport liste 51 recommandations, parmi lesquelles figurent nos priorités : la rénovation et la création de nouveaux locaux d'accueil, un renforcement de l'accompagnement des jeunes, la revalorisation et la reconnaissance des professionnels de la Protection de l'Enfance, un dispositif d'accompagnement universel pour éviter les sorties sèches à la majorité, ...

Dans le même temps, le résultat de l'exécution du budget 2021 a été adopté. Il illustre la bonne santé financière du Département : nous n'avons donc aucune excuse pour ne pas engager les dépenses nécessaires pour la mise en œuvre de ces recommandations.

Au cours de cette session, plusieurs délibérations ont fait l'objet de remarques de notre part : l'augmentation de la Vitesse Maximale Autorisée à 90 km/h sur certaines routes départementales, la mise en place d'une saison culturelle départementale, la création de l'association Loire&Orléans en Santé, etc.

Très bonne lecture !

Christophe Chaillou, Baptiste Chapuis, Grégoire Chapuis, Marie-Agnès Courroy,
Karine Harribey, Hélène Lorme, Vanessa Slimani, Jean-Vincent Valliès

Sommaire

P.2 Protection de l'Enfance : après les recommandations, places aux actes !
P.4 Une situation budgétaire saine qui doit permettre au Département de développer les politiques sociales
P.5 Lutte contre la désertification médicale : des nouveaux dispositifs imparfaits
P.6 Relèvement de la vitesse maximale autorisée : un mauvais signal envoyé
P.7 Une nouvelle saison culturelle départementale
P.8 Présentation du rapport d'activité des services de l'Etat en 2021

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux : www.ser45.fr

Pour nous contacter : *Mail : groupe@ser45.fr ; Tél. : 02.38.77.96.30 ; Adresse : 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans*

PROTECTION DE L'ENFANCE : APRÈS LES RECOMMANDATIONS, PLACE AUX ACTES !

Avec la volonté d'incarner une opposition constructive, nous avons été à l'initiative de la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la Protection de l'Enfance. Lors de la session des 16 et 17 juin, le rapport final de la mission, adopté à l'unanimité de ses membres, a été présenté.

RAPPORT D'INFORMATION ET D'EVALUATION
La protection de l'enfance : prévention, détection, prise en charge et sortie du dispositif.

HÉLÈNE LORME

L'objectif de la mission : évaluer nos politiques de l'enfance

« *L'objectif n'était pas de remettre en cause le travail du personnel œuvrant dans la Protection de l'Enfance, mais de jouer notre rôle d'évaluateur des politiques publiques en mesurant la situation de la Protection de l'Enfance dans le Loiret, et d'être force de propositions pour améliorer la situation des jeunes et des familles. Car tel était bien là notre fil conducteur : les droits des enfants.* »

Le manque d'engagement du Département à l'origine des difficultés

« *De ce travail ressort un rapport riche en constats. Si tout n'est pas parfait dans notre Département, la prise de conscience de l'exécutif est bien là, en témoignent les campagnes de recrutement, l'annonce de la création d'hébergements supplémentaires, et désormais le rapport de cette mission. Cela doit mettre fin à un manque d'engagement du Département, y compris financier, à un moment où la Protection de l'Enfance n'était plus une priorité. Nous en voulons pour preuves ces dernières années la suppression de places conduisant à des sureffectifs, la suppression des contrats jeunes majeurs laissant à l'abandon des enfants à leur majorité, des professionnels en sous-effectif et éreintés ayant l'impression de ne plus être à la hauteur pour les jeunes ...* »

51 recommandations reprenant nos priorités

« *Ce rapport est aussi riche en recommandations. Cette mission liste des mesures qui devront être mises en place pour faciliter le recrutement de personnels (alignement de conventions, services complémentaires pour les agents, développement de l'apprentissage …). Il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour rendre plus attractif les métiers du social. Car si nous ne résolvons pas le problème de recrutement, toutes les belles annonces tomberont à l'eau ... Ce qui peut aussi tomber à l'eau, ce sont tous les efforts consentis par l'Aide Sociale à l'Enfance auprès des mineurs si la sortie du dispositif n'est pas suffisamment anticipée et s'il n'y a pas d'accompagnement quand ils deviennent majeurs. Nous nous félicitons de voir que le rapport préconise de positionner le PARI (Parcours Autonomie Réussite Insertion) en tant que dispositif d'accompagnement universel à l'autonomie pour éviter les sorties sèches subies à la majorité. Nous saurons vous rappeler le moment venu, si cela était nécessaire, cette recommandation …*»

Baptiste Chapuis

Vice-Président de la mission

Un travail de qualité

« Je tiens à souligner la qualité du travail de la mission, la qualité des auditions, la qualité du travail des services. Toutes les paroles ont été entendues et chacun a pu s'exprimer librement. »

51 recommandations à mettre en œuvre : les finances le permettent

« Ce rapport est une porte ouverte vers l'avenir, avec 51 préconisations qui nous permettent de nous projeter sur les prochaines années. La situation financière du Département est plutôt confortable. Une partie de cette assise financière doit être mobilisée encore plus fortement sur la Protection de l'Enfance. »

Un rapport aussi à portée nationale

« Ce rapport doit être transmis à l'ensemble de nos parlementaires. Il y a en effet dans ce rapport trois préconisations à portée nationale qui les concernent directement (fusions de convention, surcharge de travail des juges pour enfants, bourse d'études pour les mineurs confiés). J'attends des parlementaires du Loiret qu'ils se saisissent du sujet. »

LA MISSION EN QUELQUES CHIFFRES

8 Le nombre de conseillers départementaux membres de la mission (5 de la majorité et 3 de l'opposition dont Baptiste Chapuis, Vice-Président de la Mission)

14 Le nombre d'auditions réalisées (agents départementaux, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, ancienne mineure confiée)

3 Le nombre de visites sur sites réalisées (un village d'enfants, une Maison d'Enfants à Caractère Social, un lieu de vie)

51 Le nombre de recommandations inscrites dans le rapport (3 recommandations à portée nationale, 24 recommandations relatives à la coopération et au partenariat institutionnel, 25 recommandations relatives à l'organisation interne du Conseil Départemental)

3 Le nombre de degrés de priorité des recommandations, étant précisé que toutes les recommandations, adoptées à l'unanimité, sont fondamentales pour améliorer la qualité de prise en charge en protection de l'enfance

1 Le nombre de bilan annuel qui sera présenté à la Commission Enfance afin de suivre la mise en œuvre des recommandations

Le Département, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, est chargé d'élaborer un schéma départemental. Le Schéma 2022-2026 se décline en 5 axes structurants : le choix de vie d'une personne en privilégiant le « vivre chez soi » ; l'inclusion comme principe d'action ; le projet de vie de la personne fil conducteur de l'action publique ; la prévention, un investissement mobilisateur ; piloter, évaluer, coopérer. Pour notre groupe, Vanessa Slimani s'est satisfaite qu'il ait pu être amendé pour notamment prendre en compte les conclusions de la mission d'information sur la Protection de l'Enfance. Mais ces actions ne pourront être mises en place que si les moyens suivent et sont déployés sur l'ensemble du territoire loirétain, avec la mise en œuvre de la transformation des politiques sociales lancée il y a quelques mois, et qui a connu quelques difficultés au démarrage.

Une situation budgétaire saine, qui doit permettre au Département de developper les politiques sociales

Le résultat de l'exercice budgétaire 2021 a été adopté sans les voix de l'ensemble des élus d'opposition qui se sont abstenus en cohérence avec le vote du Budget Primitif. Il illustre la bonne santé financière du Département, lui donnant des marges de manœuvre pour assurer ses missions.

Vanessa Slimani

Comme chaque année, un bon résultat dégagé ...

« *Vous évoquez une prudence que je comprends. Nous avons connu deux années difficiles et une nouvelle crise européenne impacte fortement les budgets des collectivités. Prudence oui, mais alarmisme comme à chaque vote du budget, non. Depuis plusieurs années, au moment du résultat d'exercice, nous faisons le constat d'un bon résultat dégagé ce qui permet notamment de maintenir un niveau d'investissement important.* »

... pour permettre un engagement plus fort dans nos politiques sociales

« *Nous n'avons pas d'excuses pour ne pas développer nos politiques sociales, et ainsi mettre en place les moyens nécessaires pour la protection de l'enfance y compris suite au travail réalisé par la mission d'information, pour l'insertion et la lutte contre le non-recours aux droits, pour nos politiques de la jeunesse et de la citoyenneté, pour nos actions à destination des personnes âgées, etc. Nous pouvons agir, c'est d'abord une question de volonté et d'engagement.* »

Un excès de prudence ...

« *L'excès de prudence n'est pas forcément un critère de bonne gestion. L'emprunt en baisse de 58%, le remboursement de la dette à seulement 4 ans (beaucoup de collectivités aimeraient être à ce niveau-là), un autofinancement qui augmente d'année en année, … tous ces chiffres sont favorables. Mais est-ce que ce sont les seuls critères de bonne gestion ?* »

Jean-Vincent Valliès

... qui fait prendre des décisions évitables

« *Au vu de ces éléments, il y a un certain nombre de délibérations votées qui sont proches du ridicule : baisser des subventions culturelles de l'ordre de 3 000 euros de 65 à 60%, ne pas ouvrir une ligne de dépenses pour savoir si les bénéficiaires du RSA accèdent bien à leurs droits …* »

Une Décision budgétaire Modificative du budget 2022 a été adoptée. En cohérence avec le vote du budget 2021, nous nous sommes abstenus. Elle prend en compte le résultat de l'exercice du budget 2021 ainsi que la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM) consacrée aux énergies renouvelables. Cette SEM, d'un capital de 10 millions d'euros (dont 8,5 du Département), permettra notamment d'identifier et de développer les projets d'énergies renouvelables. Nous avons demandé que le Département se rapproche de l'exécutif d'Orléans Métropole pour mener un travail commun.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement a également été adopté sans nos voix (abstention). Il prévoit un total de plus d'un milliard d'euros d'investissement sur tout le mandat. Nous avons regretté qu'il n'ait pas été présenté et débattu au sein des commissions thématiques.

Lutte contre la désertification médicale : des nouveaux dispositifs imparfaits

Pour répondre à la désertification médicale, la majorité départementale a pris deux décisions insatisfaisantes, justifiant ainsi notre abstention. Elle a revu le système de bourses aux étudiants en médecine, un système inéquitable vis-à-vis des autres filières. Elle a aussi décidé la participation du Conseil Départemental au fonctionnement d'une nouvelle association en partenariat avec la Ville et la Métropole d'Orléans, Loire&Orléans en Santé, dont nous doutons de l'intérêt.

Hélène Lorme

Quelle plus-value pour la nouvelle association ?

« Nous ne partageons pas la contribution du Département à la création de l'association Loire&Orléans en Santé. Si nous avons conscience de la pénurie de médecins et de la difficulté de l'accès aux soins pour nos concitoyens, nous nous interrogeons sur la plus-value et l'utilité de cette association alors que la Région y est absente (elle a développé son propre Groupement d'Intérêt Public Pro Santé Centre-Val-de-Loire). L'association sera difficilement en mesure de proposer des cours de soutien pour les étudiants comme elle s'y engage, sachant qu'il manque des médecins formateurs. »

Des aides aux étudiants inéquitables

« En ce qui concerne les aides aux étudiants, se pose la question de l'équité sur le territoire, de l'équité de traitement avec les autres filières qui ne sont pas aidées, de l'absence d'une réelle progressivité des aides et aussi de la validité légale de leur imposer une installation à l'issue de leur formation. Ce dispositif n'est pas clair et n'est pas équilibré. »

Les collectivités pallient la défaillance de l'Etat

« Face aux difficultés de nos territoires, nous en venons à mettre en place ce type de dispositifs qui ne sont pas satisfaisants. Je rappelle que les questions de santé et de l'accès aux soins sont des compétences régaliennes et que nos collectivités pallient un déficit de l'Etat qui n'assure pas la protection de ses concitoyens. Je fais le vœu que les députés élus prennent la mesure des difficultés que l'on rencontre sur nos territoires pour répondre aux besoins de nos habitants. »

Vanessa Slimani

La liberté d'installation des médecins en question

« Je suis persuadé qu'il faut que l'on s'interroge sur la libre installation des médecins. Sans cela, nous continuerons à bricoler des systèmes qui ne sont pas des solutions à long terme. »

Relèvement de la vitesse maximale autorisée : un mauvais signal envoyé

En octobre 2019, le Conseil Départemental s'était prononcé favorablement à un relèvement de la Vitesse Maximale Autorisée (VMA) de 80 km/h à 90 km/h sur un linéaire de 364 km. Suite aux résultats observés en termes d'accidentologie et de victimologie, **l'exécutif a choisi d'élargir le relèvement de la VMA à 90 km/h sur d'autres axes. Au total, cette deuxième phase porte à 520 kilomètres le linéaire de routes départementales à 90 km/h, soit près de 14,4 % du réseau routier. La majorité du groupe a voté contre.**

Grégoire Chapuis

Des chiffres qui plaident pour un maintien à 80 km/h

« Quelques chiffres : au niveau national, les routes départementales, c'est 2/3 des accidents mortels. 10 km/h de vitesse en moins, c'est 13 mètres de distance d'arrêt en moins. Dans le rapport, vous évoquez les chiffres d'accidentologie sur les routes déjà repassées à 90 km/h. Mais le contexte des dernières années brouille l'analyse, et nous n'avons pas assez de recul. Par ailleurs, dans les Départements qui sont restés à 80 km/h, on constate une baisse de la mortalité, ce qui n'est pas le cas dans les départements qui sont repassées à 90 km/h. »

Un passage à 90 km/h pour quel bénéfice ?

« Quelle est le bénéfice de votre décision ? Vous évoquez la cohérence, mais quand on parle de sécurité routière, cet argument est un peu léger. Nous aurions aussi pu décider de s'aligner sur les 80 km/h et de ne rien changer, cela aurait été encore plus cohérent et lisible, tout en restant dans une logique de réduction de la vitesse. Certes, pour un certain nombre d'accidents et notamment les plus mortels, il y a d'autres facteurs qui rentrent en jeu (alcool, stupéfiant, …). Mais il n'empêche que le message envoyé ici n'est pas le bon. »

Les vitesses sur la tangentielle à revoir

« A partir de l'entrée de l'agglomération orléanaise (à hauteur de Mardié/Chécy pour la première sortie/entrée de la tangentielle), nous sommes maintenus à 110 km/h et 3 km plus loin, nous sommes à 90. Il n'y a pas de cohérence. Je redemande que cette section soit revue avec une nécessité d'égalité de traitement sur l'ensemble de la Métropole. Nous sommes aussi en permanence sollicité par nos concitoyens concernant les nuisances sonores. Je souhaite ainsi qu'à partir de l'entrée de la Métropole, nous soyons à 90 km/h et qu'il n'y ait pas trop de vitesses différentes à l'intérieur du territoire métropolitain sur la tangentielle. »

Jean-Vincent Valliès

LES NOUVELLES VOIES DEPARTEMENTALES PASSANT À 90KM/H

La RD97 dans son intégralité ; la RD921 sud entre le carrefour avec la RD950 et celui avec la RD2060 ; la RD927, déviation de Bazoches-les-Gallerandes, jusqu'à la RD97 ; la RD948 au sud de l'agglomération de Sully-sur-Loire ; les deux sections de la RD940 situées de part et d'autre de la section de chaussée de 2x2 voies dont la VMA va être prochainement portée à 110 km/h ; la RD951 entre Tigy et Saint-Firmin-sur-Loire.

Une nouvelle saison culturelle départementale

Depuis 1997, le Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes (FACC) permettait aux communes de moins 10 000 habitants d'obtenir une subvention pour l'accueil de spectacles des arts vivants. Constatant depuis plusieurs années une diminution du recours à ce dispositif, **le Département a fait le choix de créer une saison culturelle annuelle départementale en remplacement du FACC à partir du 1e septembre 2023. Un choix qui pose de nombreuses questions, justifiant notre abstention.**

Grégoire Chapuis

Une idée intéressante ...

« L'idée d'une saison culturelle départementale est intéressante, pour avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire et une mise en valeur de nos spectacles. L'idée d'un catalogue l'est également si elle permet de faciliter l'accès à des spectacles à des communes ayant des difficultés pour monter des dossiers. »

… mais des modalités imparfaites

« Cependant, il y a des inquiétudes sur la composition du catalogue. Les communes auront-elles la possibilité de signaler ou de proposer des troupes sur des projets qu'elles ont déjà prévu de mettre en place ? Plutôt que de les empêcher, il faut les aider et mettre ces troupes à disposition des autres communes.
Par ailleurs, soit c'est une saison culturelle départementale, auquel cas elle est sur l'ensemble du territoire du département, soit c'est un fonds pour les plus petites communes, dans ce cas-là pourquoi passer le seuil des communes aidées de 10 000 à 15 000 habitants ? Je trouve dommage que cette saison exclut par principe une partie non négligeable de la population. »

Il faut laisser l'initiative aux communes

« Je ne suis pas favorable à la centralisation du dispositif culturel. Beaucoup de communes travaillent en amont et de façon pérenne avec des associations et cela fonctionne très bien. Il est indispensable de laisser l'initiative aux communes ; sinon, nous perdons en proximité. »

Des subventions en baisse

« Vous baissez également le taux de subvention de 65 à 60 %. Pour les budgets des associations et des petites communes, cela a un impact. »

Marie-Agnès Courroy

LE CALENDRIER DE LA NOUVELLE SAISON CULTURELLE DEPARTEMENTALE

- de juillet à septembre 2022 : appel à propositions artistiques par le Département auprès des professionnels du spectacle
- d'octobre à décembre 2022 : élaboration du catalogue des spectacles
- entre janvier et mars 2023 : choix des spectacles par les communes
- en avril-mai 2023 : élaboration du guide de la saison culturelle
- 1e septembre 2023 : début de la saison culturelle

Présentation du rapport d'activité des services de l'Etat en 2021

Vendredi 8 juillet, une courte session s'est tenue au collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire. Les conseillers départementaux ont accueilli Mme la Préfète pour la présentation du Rapport d'activité 2021 des services de l'Etat. Au cours de l'échange qui a suivi, **Christophe Chaillou a alerté Mme la Préfète sur deux sujets : la situation financière des collectivités locales et la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les écoles.**

Christophe Chaillou

L'inquiétude des élus sur la dégradation des budgets des collectivités

« Je souhaite évoquer, dans le contexte de crise que nous connaissons, les fortes préoccupations des élus locaux sur l'ensemble des coûts qui dérapent dans nos marchés publics, dans l'énergie, la restauration collective, ... ce à quoi on rajoute la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui a un impact énorme. Comment les collectivités vont-elles pouvoir équilibrer leurs budgets tout en conservant leur capacité d'investir pour continuer à donner des marchés à nos entreprises et en fournissant des services à la population ? Quand et comment l'Etat va-t-il prendre en compte et compenser ces différentes charges importantes qui pèsent sur les collectivités ? »

L'inquiétudes des communes sur la prise en charge des élèves en situation de handicap

« J'attire aussi votre attention sur la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les écoles. Il y avait dans le Département du Loiret en 2018 environ 800 élèves avec un besoin d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) ; nous sommes passés à 1 500 aujourd'hui, soit un doublement en 3 ans du nombre d'élèves qui nécessitent des mesures pour l'accompagnement. Dans le même temps, le nombre de personnels AESH est passé de 470 à seulement 687. Et ce avec une dimension particulière : l'augmentation des prescriptions par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) de mesures individualisées, et donc avec un besoin encore plus fort d'accompagnement. Nous avons d'un côté des prescriptions de plus en plus importantes et de l'autre des moyens extrêmement insuffisants, avec une difficulté de recrutement sur des contrats précaires (des rémunérations à 62% du SMIC) et donc une attractivité très faible. Dans une commune comme Saint-Jean-de-la-Ruelle, nous avons 70% de ces cas qui nécessitent des accompagnements individualisés, contre moins de 50% il y a deux ans, avec une difficulté voire une incapacité de fournir cet accompagnement. Cette situation nécessite de faire le bilan de la situation actuelle, entre la MDA qui prescrit sans avoir forcément conscience des moyens qui sont derrière et l'Education Nationale et les communes qui doivent gérer la situation. »

Le rapport d'activité est disponible ici : https://www.loiret.gouv.fr/Actualites/Rapport-d-activite-des-services-de-l-Etat-2021